

Texte détérioré

ure

EAUX VERTES
ON OVIDE GODIN
nt, Québec.
nt F.O.B. Québec et
en enlevées. Peaux
échées sans sel payées

lées .05 1/2 c la lb.
alches .05 c la lb.
s. chaque peau.
outes les peaux de 52
peaux de 50 lbs. net,

engraissés, enlevées
la pièce .55c chaque,
acons de campagne à

ix de bonne qualité
neue .15c de moins.
fraichement enlevées
leur valeur. Peaux
ne .05c.
5 mai au 9 juin 1934.

maison ou
e-cour

VERS
\$1.80 à \$2.00
1.50
1.45
1.75

LEMENTAIRES
1.10
1.15
1.25
1.55
1.45
1.30
1.70
2.40
2.45
1.30
2.50
3.20
1.70
2.00
17.00
12.00
2.50
3.50

oton \$5 55
5 25
5 15
5 05

Le sac
\$1.40
1.00

D SALÉ
\$34 00
32 00
31 00
30 00

\$31 00
28 00

RIX
mai 1er juin 30 mai
4 1933 1924
17 1/2 32 1/2
9 14 3/4
9 1/4 09 5/8 14 5/8
2 17 30
5/2 05 11
5 26
5 1/4 05 07 1/2
6 11 18
0 6 00 08 3/4

YMEL
Drymel à l'Eucalyptus devrait
es les familles. Remède fa-
mes, bronchites, coqueluche,
en une bouteille chez votre
J.-E. Livernois et W. Brunet

31

Concours de ponte canadien

29e SEMAINE

La production totale de la semaine est inférieure à celle de la semaine précédente de 21 unités. L'année dernière, à cette date, la production se maintenait à 71.1%.

À l'exception de cinq parquets où l'on doit rapporter la perte d'œufs, le total de la ponte s'est maintenu à plus de 50% durant le concours. Cinq parquets ont produit 60 œufs et plus. La semaine dernière il n'y eut que six œufs pesant moins que le poids requis pour le classement.

La ponte a été plus forte que la semaine précédente dans les trois premiers parquets de la huitaine lesquels se placent comme suit:

Table with 2 columns: Parquet, Points Oeufs. Rows include L.B. W.S. Hall, L.B. Reliable F. Farm, R.B. P. Teasdale.

Un groupe de Leghorns blanches se place cinquième parmi les six plus forts parquets de l'épreuve.

Table with 2 columns: Parquet, Points Oeufs. Rows include R.B. G.W. Grant, R.B. F. Teasdale, R.B. W.S. Hall, L.B. Manor Farm, L.B. W.W. Bromby.

Le lecteur notera du changement dans le rang qu'occupent les six meilleures poudeuses du concours:

Table with 2 columns: Parquet, Points Oeufs. Rows include R.B. W.S. Hall, R.B. F. Teasdale, L.B. Manor Farm, R.B. A.J. Urquhart, R.B. K. Slacer.

Large table with 2 columns: Parquet, Points Oeufs. Lists various farms and their scores, ending with a total of 41232 41687.6.

CONCOURS DE PONTE DE L'EST DE QUÉBEC

Semaine finissant le 22 Mai 1934

Sous la direction de la Station Expérimentale STE-ANNE DE LA POCAITIÈRE, QUÉ.

Table with 4 columns: Propriétaires, Race, Total, Total œufs points. Lists various farms and their performance.

CONCOURS DE PONTE DE L'OUEST DE QUÉBEC

Semaine finissant le 22 Mai 1934

Sous la direction de la Station Expérimentale DOMINION DE LENNOXVILLE

Table with 4 columns: Propriétaire, Race, Total, Total œufs points. Lists various farms and their performance.

Consultations légales

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants que cette page intéressée sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal. 1. Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation; c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné. 2. Les questions doivent être adressées directement au Bulletin; 3. L'avocat consultant n'est tenu de répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et l'avocat; 4. Si le correspondant désire une réponse immédiate par lettre, l'avocat consultant peut exiger des honoraires.

22 GEORGE V, CHAPITRE 93

Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires

(Sanctionnée le 19 février 1932)

(Telle que modifiée par la loi 24 Geo. V, chapitre 71)

(Suite)

9. Le juge peut, pour les arrérages dus avant le 30 juin, 1934, s'ils s'étendent à trois années ou plus autoriser le paiement de ces arrérages au moyen de versements annuels égaux et consécutifs, n'excedant pas une période de cinq ans, avec intérêt au taux légal.

Ces arrérages ne deviennent alors exigibles qu'à chacune des époques déterminées pour ledits versements.

Cependant, si le propriétaire fait défaut d'effectuer à l'échéance un versement, conformément à l'autorisation donnée par le juge, les arrérages deviennent alors exigibles. 24 Geo. V, c. 71, s. 2.

10.—Des honoraires n'excedant pas cinq dollars pourront être réclamés par les avocats présentant ces requêtes, contestées ou non. 24 Geo. V, c. 71, s. 2.

11. Le greffier de la corporation municipale doit: a. Dans les quinze jours qui suivent le mois de septembre visé par l'article 6, procéder à la vente des immeubles mentionnés dans les états transmis, en vertu des articles 3 et 4, en raison desquels une requête n'a pas été présentée en vertu dudit article 6, et si les cotisations scolaires ou taxes municipales sont encore dues;

b. Dans les quinze jours qui suivent la date d'un jugement renvoyant une requête présentée en vertu de l'article 6, procéder à la vente des immeubles mentionnés dans les états transmis, en vertu des articles 3 et 4, en raison desquels une requête avait été présentée en vertu de l'article 6, et si les cotisations scolaires ou taxes municipales sont encore dues;

c. Dans les quinze jours de l'expiration du délai accordé en vertu de l'article 8 et s'il n'a pas été satisfait au jugement y prévu, ou dans les quinze jours qui suivent la date déterminée en vertu de l'article 9 pour tout versement dont le paiement n'a pas été effectué, procéder à la vente des immeubles mentionnés dans les états transmis, en conséquence des articles 3 et 4, et affectés au paiement des cotisations scolaires ou taxes municipales pour lequel ce délai avait été accordé.

Ladite vente est faite à l'enchère publique au bureau du conseil et, aux fins du présent article, le greffier donne un avis public du jour et de l'heure où elle aura lieu au bureau ci-dessus. Cet avis doit contenir une désignation, suivant les prescriptions de l'article 2168 du Code civil, des immeubles dont la vente est requise, et doit être affiché aux endroits où a lieu l'affichage des avis publics de la corporation municipale concernée, ou publié dans les journaux, suivant le cas, conformément à la loi générale ou spéciale qui gouverne ladite corporation.

Pour le surplus, la vente ci-dessus est assujettie aux dispositions des articles 551 à 571 inclusivement de la Loi des cités et villes (Statuts refondus, 1925, chapitre 102); toutefois, notwithstanding les articles 551 et 551a, les seules publications requises sont, pour les fins de la présente loi, celles dans la Gazette Officielle de Québec et elles sont gratuites. 24 Geo. V, c. 71, s. 2.

12. Le trésorier de la corporation municipale est tenu de verser au greffier les sommes nécessaires pour la mise en vente des dits immeubles. 24 Geo. V, c. 71, s. 2.

13. Lorsqu'il s'agit d'une corporation municipale qui, en vertu de la loi, fait la perception des cotisations scolaires et les rembourse à date fixe, l'état visé par l'article 3 ci-dessus est préparé et transmis par le trésorier de ladite corporation.

Cet officier municipal, pour la préparation de cet état, peut requérir la personne, qui agit comme trésorier de la corporation scolaire, de lui fournir tous les documents et renseignements qui peuvent lui être nécessaires. 24 Geo. V, c. 71, s. 2.

14. Rien dans la présente loi n'affecte le droit d'une corporation scolaire ou municipale de procéder, conformément à la loi qui la régit, à la vente des immeubles sur lesquels les cotisations scolaires ou les taxes municipales échues depuis moins de deux ans, n'ont pas été payées. 24 Geo. V, c. 71, s. 2.

15. Quiconque refuse ou néglige de se conformer à une disposition de la présente loi, commet une infraction et est passible à la poursuite d'un contribuable intéressé ou de la Commission municipale de Québec, en sus des frais, d'une amende n'excedant pas trois cents dollars et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement de trois mois dans la prison commune. 24 Geo. V, c. 71, s. 2.

16. Les dispositions de la présente loi prévalent notwithstanding toutes autres dispositions à ce contraire contenues dans toute loi générale ou spéciale. 24 Geo. V, c. 71, s. 2.

17. Les articles 2 à 16 inclusivement de la présente loi ne s'appliquent pas à une corporation déclarée en défaut en vertu des articles 32 à 38 de la Loi de la Commission municipale de Québec (22 George V, chapitre 56), pendant qu'elle est sous le contrôle de la Commission municipale de Québec. 24 Geo. V, c. 71, s. 2.

18. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction. 24 Geo. V, c. 71, s. 3.

24 GEORGE V, CHAPITRE 71

Loi modifiant la Loi prolongeant le délai de la prescription des taxes municipales et scolaires concernant la vente obligatoire de certains immeubles pour taxes.

(Sanctionnée le 30 avril 1934)

4. Les dispositions de la section 1 de la présente loi...

Riche et agréable en saveur

THÉ "SALADA"

'Frais des plantations'

Loi sont censées être en vigueur depuis le 1er janvier 1934. (Ces dispositions sont celles qui ont remplacé le nombre 1533 dans l'article 1 de la loi 22 George V, chapitre 93 par le nombre 1934.)

5. La Commission municipale de Québec aura le droit d'exempter de l'opération de la présente loi, (article 6 à 16 de la loi 22 George V, chapitre 93), pour telle période et à telles conditions qu'elle jugera convenables, les municipalités dont les chartes ont des dispositions ou un système de perception de taxes aussi efficaces que celles prévues par les dispositions de la présente loi.

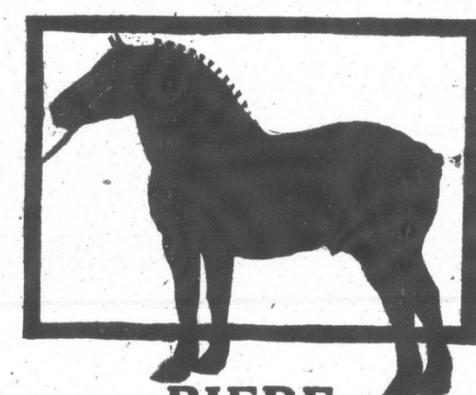
6. La présente loi et notamment le délai qui pourra être accordé par le juge ou le magistrat, n'auront pas pour effet de modifier la loi 23 George V, chapitre 99 et ses amendements, qui continuera de s'appliquer comme si la présente loi n'existait pas.

(à suivre)

Votre cheval TOUSSET-JLT. Évitez le SOUFFLE. Donnez-lui ANTI-TOSSA. Le meilleur remède connu. Par poste 85c. Pour toute autre maladie, consultation gratuite. Écrivez-nous. The General Veterinary Drugs, Ltd., Hull, Qué. Établie en 1899.

GRATIS AUX INVENTEURS NOUVEAU... ALBERT FOURNIER

EPILEPSIE ET CRISÉS Si vous souffrez d'épilepsie ou crises... ALPH-WAY DRUG CO.



BIERE BLACK HORSE DAWES

NOUS METTONS A VOTRE DISPOSITION UN SERVICE D'IMPRESSIONS

DES MIEUX OUTILLÉS DE LA VILLE

Table with 2 columns: Nous pouvons exécuter tous genres d'impressions tels que: Brochures—Rapports—Factures... FAITES IMPRIMER "SOLEIL"

LE SOLEIL LTEE

(Département de L'Imprimerie)

31

31